



**Magiczny
Kraków**

Réseau des gouvernements locaux favorables à la famille

2020-01-20

Siège :

European Large Families Confederation
Balmes, 92, 3r 2a
08008 Barcelone

Tél.: +34 933511000

Site officiel : www.elfac.org/the-network/

Réseau des gouvernements locaux favorables à la famille (European Family Network Municipalities) est l'initiative qui promeut une stratégie locale en faveur des familles. La mission du réseau consiste à porter de l'appui, des moyens et des ressources aux communes européennes, en but de développer et d'améliorer la culture favorable à la famille - par le processus commun de programmation et auto-évaluation, l'échange d'opinions et de bonnes pratiques. C'est une initiative dont le but est de développer et d'améliorer la politique familiale en Europe.

Cracovie a adhéré au Réseau au cours de la première Convention européenne des communes favorables à la famille qui a eu lieu le 19 novembre 2019 à Bruxelles dans le siège du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions.

Dans le cadre du travail dans le réseau, Cracovie participe en élaboration du processus de certification des «Communes favorables la famille en Europe». Le certificat est attribué aux communes qui réalisent la politique familiale. Au cours de la certification on prend en considération des critères comme : engagement local des associations familiales, prestations accessibles, structures de commune qui soutiennent des familles, réalisation de projets et des stratégies pour les familles ainsi que de la politique de la jeunesse, actions d'information qui prennent en considération les besoins des familles, politique du logement, préoccupation pour l'entourage favorable aux familles et l'offre des initiatives et d'événements orientés vers familles.

Coordination de la coopération :

La personne responsable de la participation de Cracovie aux travaux dans le réseau est la Déléguée du Maire de Cracovie pour la famille Mme Marzena Paszkot ([Prezydenta Miasta Krakowa ds. Rodziny Marzena Paszkot](#)).

Cotisation :

L'adhésion au réseau n'oblige pas à payer la cotisation.